



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_11-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

DEL2026_11 - Affaires financières : Budget principal - Affectation des résultats 2025

Rapporteur :

Constatant que le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement cumulé de 295 003,75 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget principal : 52 240,03 €
Affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du budget principal : 242 763,72€

Constatant que le compte administratif 2025 du budget du CCAS présente un déficit d'investissement cumulé de 242 763,72€, l'affectation du résultat de l'exercice 2025 est présentée aux membres du Conseil d'administration :

Report au 001 : - 242 763,72 €,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

SLO

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_11-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 52 240,03 € et à la section d'investissement (1068) pour un montant de 242 763,72 €.
- **APPROUVE** le report du résultat d'investissement 2025 à la section d'investissement (001) pour un montant de 242 763,72 €, €.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 04/05/26

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le jeudi 30 avril 2026

Le Président,
Stéphane Nicoleau

La secrétaire de séance,
Monique Fichet

